



Berset Christel

Comment mieux protéger la Bécasse des bois dans le Canton de Fribourg ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 29.08.23

Dépôt

Historiquement, certaines espèces d'oiseaux menacées – ou désormais disparues en raison de la pression exercée par l'Homme – étaient chassées dans le Canton de Fribourg. Ainsi, les tirs légaux de Grand Tétras ont été abolis dans le Canton de Fribourg en 1953, puis la chasse à la Gélinotte en 1962, celle au Tétras lyre en 1976 et la chasse à la Perdrix grise s'est poursuivie grâce aux lâchers jusqu'en 1987, avant d'être interdite, ceci malheureusement après la disparition de l'espèce.

La Bécasse des bois est l'une des 50 espèces prioritaires, dont la sauvegarde et la promotion en Suisse nécessitent la mise en œuvre de mesures particulières. Elle est considérée comme « vulnérable » sur la liste rouge des espèces menacées, mais reste chassable en Suisse et dans le Canton de Fribourg. Il s'agit du seul limicole européen purement forestier. Sa nidification au sol le rend particulièrement vulnérable et sensible aux dérangements en forêt issus de l'activité humaine. La tendance en Suisse est à la baisse depuis 1990. Elle a déjà disparu du Plateau comme nicheuse. Dans les Préalpes, elle est encore bien représentée, mais a disparu de plusieurs secteurs où elle nichait encore il y a 30 ans. Dans le Canton de Fribourg, la bécasse ne niche plus en-dessous de 1000 m d'altitude.

Il se tire chaque année plus de 1400 bécasses dans notre pays. Tous les cantons alémaniques ont abandonné la chasse à la Bécasse puisque l'espèce diminuait dangereusement. Cependant, à Fribourg, en moyenne, une centaine de bécasses sont abattues annuellement alors que la chasse à la Bécasse ne constitue pas une chasse de tradition ancrée localement. La chasse à la Bécasse se déroule du 20 octobre au 14 décembre dans le but d'épargner nos bécasses indigènes qui sont censées avoir déjà migré à cette période. Or, il est maintenant prouvé que les bécasses qui nichent en Suisse font également partie du tableau de chasse. Une étude menée par la Confédération entre 2015 et 2018 (Bohnenstengel et al. 2020. Projet national sur la Bécasse des bois) a démontré l'impact néfaste de la chasse sur la population nicheuse suisse. Selon cette étude, la majorité de nos bécasses se trouvent en effet toujours en Suisse à la fin octobre au moment où la période de chasse commence et nombre d'entre elles sont prélevées par la chasse à ce moment-là.¹

Dans une autre étude établissant le suivi démographique de la Bécasse des bois dans le Canton de Neuchâtel, il a été relevé que 41 % des bécasses baguées ont plus tard été tirées à la chasse (en Suisse, en France et en Espagne). Un prélèvement aussi important (en plus de la mortalité naturelle) n'est pas supportable pour une population suisse. Ainsi, la chasse à la Bécasse dans le Canton de Fribourg rajoute une pression inutile sur une espèce déjà fortement mise sous pression.

¹ <http://www.cscf.ch/cscf/cscf/becassedebois>

Sur la base de ce qui précède, la soussignée pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- > Le Canton de Fribourg entend-il continuer à permettre la chasse d'espèces vulnérables figurant sur la liste rouge des espèces menacées, en particulier la Bécasse des bois ?
- > Si tel n'est pas le cas, le Conseil d'Etat compte-t-il à tout le moins reculer la date d'ouverture de la chasse à la mi-novembre, ce qui permettrait de faire diminuer la pression sur les bécasses indigènes ?
- > Le Canton de Fribourg va-t-il ériger des réserves de chasses temporaires ou permanentes pour protéger la Bécasse des bois comme le propose le groupe d'accompagnement scientifique de l'étude de la Confédération ? Pense-t-il interdire la chasse à la Bécasse au-dessus de 1000 mètres ? Si non, pourquoi ?
- > Comment le Conseil d'Etat entend-il limiter – voire faire diminuer – les dérangements causés par l'activité humaine, notamment dans les Préalpes, quand les gens quittent les sentiers balisés ? A quand une augmentation sensible des zones de tranquillité dans le Canton de Fribourg ?

—
Sources :

AUCHLI, N. & S. WECHSLER (2022) : *Monitoring national de la Bécasse des bois – Saison de terrain 2022*. Station ornithologique suisse, Sempach.

BOHNENSTENGEL ET AL. (2020) : *Projet national sur la Bécasse des bois, Rapport final*. Info fauna, Neuchâtel, Station ornithologique, Sempach.

ZIMMERMANN, J.-L. & SANTIAJO, S. (2019) : *Contribution au suivi démographique de la Bécasse des bois dans le canton de Neuchâtel (Suisse)*. Aves 56: 49-75

KNAUS, P. ET AL. (2018) : *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse 2013-2016*. Station ornithologique, Sempach.

MOLLET, P. (2015) : *La bécasse des bois (Scolopax rusticola) en Suisse – Synthèse 2014*. Station Ornithologique Suisse, Sempach.

BRÜNGGER, M. & ESTOPPEY, F. (2008) : *Exigences écologiques de la Bécasse des bois dans les Préalpes de Suisses occidentales*. Nos Oiseaux 55: 3-22. 2)

Statistiques de chasse dans le canton de Fribourg : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-03/rapport-statistique-chasse-20222023.pdf>